

FCP INNOVATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP INNOVATION », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.998.060, un actif net de D : 3.967.779 et un bénéfice de D : 128.783.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP INNOVATION » au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP INNOVATION sont employés, à la date du 31 Décembre 2022, à raison de :

- 80,24% en valeurs mobilières se situant ainsi au-dessus du seuil réglementaire de 80%.
- et 19,75% en liquidités et quasi liquidités se situant ainsi au-dessous du seuil réglementaire de 20%.

Tunis, le 18 avril 2023

Le Commissaire Aux Comptes :

CMC-DFK INTERNATIONAL

Chérif BEN ZINA

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en Dinars)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	3 208 178	3 121 261
Actions et droits rattachés		3 088 090	2 925 111
Titres des Organismes de Placement Collectif		120 088	196 150
Placements monétaires et disponibilités	5	789 581	836 638
Placements monétaires		-	502 558
Disponibilités		789 581	334 080
Autres actifs		301	-
TOTAL ACTIF		3 998 060	3 957 899
<i>PASSIF</i>			
Opérateurs créditeurs	6	16 477	16 707
Autres créditeurs divers	7	13 804	14 499
TOTAL PASSIF		30 281	31 205
<i>ACTIF NET</i>			
Capital	8	3 798 679	3 835 337
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		23	32
Sommes distribuables de l'exercice		169 077	91 324
ACTIF NET		3 967 779	3 926 693
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 998 060	3 957 899

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 01/01/2022 au 31/12/2022

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2022</i>	<i>Année</i> <i>2021</i>
Revenus du portefeuille-titres		217 971	150 459
Dividendes	9	217 971	150 459
Revenus des placements monétaires	10	13 303	3 532
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		231 273	153 991
Charges de gestion des placements	11	-51 649	-54 278
REVENU NET DES PLACEMENTS		179 624	99 713
Autres charges	12	-9 743	-5 068
RESULTAT D'EXPLOITATION		169 880	94 645
Régularisation du résultat d'exploitation		-803	-3 321
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		169 077	91 324
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		803	3 321
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		257 342	-438 108
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-247 412	21 345
Frais de négociation de titres		-51 027	-25 374
RESULTAT DE L'EXERCICE		128 783	-347 492

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE DU 01/01/2022 au 31/12/2022

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Année</i> 2022	<i>Année</i> 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	128 783	-347 492
Résultat d'exploitation	169 880	94 645
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	257 342	-438 108
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-247 412	21 345
Frais de négociation de titres	-51 027	-25 374
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-91 333	-92 171
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 635	-155 169
Souscriptions		
- Capital	93 153	
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 505	
- Régularisation des sommes distribuables	2 363	
Rachats		
- Capital	-89 082	-169 011
- Régularisation des sommes non distribuables	4 872	16 443
- Régularisation des sommes distribuables	-3 166	-3 601
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	41 086	-595 833
ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 926 693	4 522 526
En fin de l'exercice	3 967 779	3 926 693
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	31 691	32 948
En fin de l'exercice	31 724	31 691
VALEUR LIQUIDATIVE	125,072	123,905
TAUX DE RENDEMENT	3,26%	-7,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 3.208.178 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
Code ISIN	Actions		3 210 192	3 088 090	77,24%
TN0004700100	ATL	16 922	48 978	50 732	1,27%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	6 000	217 339	221 838	5,55%
TN0001800457	BIAT	1 000	71 241	88 308	2,21%
TN0003100609	BNA	25 000	210 393	219 550	5,49%
TN0002200053	BT	25 000	131 800	129 325	3,23%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	27 953	52 950	52 552	1,31%
TN0007670011	DELICE HOLDING	548	6 905	7 045	0,18%
TN0007570013	EURO-CYCLES	9 447	275 202	240 133	6,01%
TN0007510019	LAND'OR	28 000	209 491	168 308	4,21%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	42 000	255 360	260 400	6,51%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	16 899	136 326	117 127	2,93%
TN0007610017	SAH	42 000	398 596	381 486	9,54%
TN0001100254	SFBT	3 102	41 186	41 765	1,04%
TN0007630015	SOTIPAPIER	48 500	295 620	309 915	7,75%
TN0006660013	SOTRAPIL	10 858	133 293	134 748	3,37%
TN0006560015	SOTUVER	3 000	26 150	26 097	0,65%
TN0002600955	STB	42 991	161 602	163 968	4,10%
TN0007440019	TELNET	16 261	128 969	124 315	3,11%
TN0007270010	TPR	30 000	130 894	122 460	3,06%
TN0007720014	UNIMED	32 025	277 897	228 018	5,70%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		119 988	120 088	3,00%
TN3A0J4BTFV3	FCP CAPITAL	1 087	119 988	120 088	3,00%
	TOTAL		3 330 179	3 208 178	80,24%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	3 500 604	- 379 343	3 121 261	21 345
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	4 866 248		4 866 248	
Titres OPCVM	3 789 126		3 789 126	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	-4 963 575		-4 963 575	-228 205
Titres OPCVM	-3 862 224		-3 862 224	-19 207
Variation des plus ou moins- values latentes		- 257 342	- 257 342	
Soldes au 31 décembre 2022	3 330 179	- 122 001	3 208 178	-247 412

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Placements monétaires	-	502 558
Disponibilités	789 581	334 080
Total	789 581	836 638

La rubrique "disponibilité" comporte au 31 décembre 2022 des avoirs en banque de D: 763.127 et des valeurs à l'encaissement de D: 26.454

NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 16.477 contre D : 16.707 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	14 983	15 192
Rémunération du dépositaire	1 494	1 515
Total	16 477	16 707

NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 13.804, contre D : 14.499 au 31 décembre 2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	13 301	14 156
Redevance du CMF	340	343
Retenue à la source	163	-
Total	13 804	14 499

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	3 835 337
Nombre de parts émises	31 691
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	93 153
Nombre de parts émises	755
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	-89 082
Nombre de parts rachetées	-722
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	257 342
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-247 412
Régularisation des sommes non distribuables	367
Frais de négociation de titres	-51 027
Droits de sortie	-

Capital au 31-12-2022

Montant	3 798 679
Nombre de parts	31 724
Nombre de copropriétaires	5

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 217.971, contre D : 150.459 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	Année 2022	Année 2021
<u>Dividendes</u>		
- des actions admises à la cote	115 551	142 877
- des titres OPCVM	102 419	7 582
TOTAL	217 971	150 459

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 13.303, contre D : 3.532 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des comptes à terme	13 303	2 558
Intérêts des dépôts à vue	-	973
TOTAL	13 303	3 532

NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 51.649, contre D : 54.278 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	Année 2022	Année 2021
Rémunération du gestionnaire	46 954	49 343
Rémunération du dépositaire	4 695	4 934
TOTAL	51 649	54 278

NOTE 12 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent à D : 9.743 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 contre D : 5.068 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
Redevance CMF	3 946	4 147
Honoraires commissaire aux comptes	5 565	-
Honoraires intermédiaires	42	-
Impôts et Taxes	90	105
Publicité et Publications	101	421
Services bancaires et assimilés	-	395
Autres		
Total	9 743	5 068

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14-1- DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	7,290	4,859	4,488	8,111	5,889
Charges de gestion des placements	(1,628)	(1,713)	(1,627)	(1,753)	(1,630)
Revenus net des placements	5,662	3,146	2,861	6,358	4,259
Autres charges	(0,307)	(0,160)	(0,349)	(0,813)	(0,430)
Résultat d'exploitation (1)	5,355	2,987	2,512	5,544	3,829
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,025)	(0,105)	0,002	(0,843)	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	5,330	2,882	2,513	4,701	3,829

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8,112	(13,824)	9,953	(4,732)	(2,204)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(7,799)	0,674	9,793	(0,038)	8,664
Frais de négociation de titres	(1,608)	(0,801)	(1,078)	(0,098)	(0,260)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(1,295)	(13,952)	18,669	(4,869)	6,200
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,059	(10,965)	21,181	0,676	10,029
Droits de sortie	0,000	0,000	0,147	0,238	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,295)	(13,952)	18,816	(4,630)	6,200
Régularisation du résultat non distribuable	0,012	0,519	(0,259)	1,108	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,284)	(13,433)	18,557	(3,522)	6,200
Distribution de dividendes	2,880	2,805	4,702	3,829	2,534
Valeur liquidative	125,072	123,905	137,263	120,894	123,559

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,31%	1,31%	1,26%	1,43%	1,36%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,12%	0,27%	0,67%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,28%	2,20%	1,95%	4,54%*	3,20%*
Actif net moyen	3 945 656	4 144 093	4 252 900	4 638 270	5 559 005

*Retraités pour le besoin de la comparabilité

14-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.